



COMITE DU SIVU DE LA PISCINE DES BUSSYS DU 16 DECEMBRE 2025

PROCÈS VERBAL

Ouverture de séance : 20h00

Étaient présents :

Conformément au statut du SIPB du 21 juin 1991 et à l'article L.2121-17 du CGCT, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents.

***Présents :** Ville d'Eaubonne : Mr GRIMONPONT Régis, Madame CHARBONNIER – Ville d'Ermont : Mr NACCACHE Joël, Mme LAMBERT Karine, Mr RAVIER Etienne - Ville de St Gratien : Mr SESTOVIC Dejan - Ville de Sannois : Mr PORTIER Daniel – Mr KERGOAT Pierre – Mr PERRET Jean-Pierre*

***Absents excusés :** 0*

***Suffrages exprimés :** 9 conseillers titulaires sur les 15 des villes d'Eaubonne, Ermont, Montlignon, St Gratien et Sannois. Le quorum étant atteint, le comité peut valablement délibérer.*

POINT 1 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il y a lieu de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du comité.

VOTE DU COMITE : Karine LAMBERT est nommée secrétaire de séance

POINT 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 09/12/2025

Le président demande aux membres du comité du SIVU des Bussys si le procès-verbal du comité du 09 décembre 2025 fait l'objet d'observations particulières et le soumet au vote pour adoption.

VOTE DU COMITE : Approuvé à l'unanimité

POINT 3 - CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le président propose de fixer le montant des contributions directes à 1 782 100 € au lieu de 1 721 830 € en 2025, soit une augmentation de 3,50 % conformément au plan d'évolution annuelle.

VOTE DU COMITE

POINT 4 : BUDGET PRIMITIF 2026

I – CADRE GENERAL DU BUDGET

Les travaux de rénovation de la toiture étant en partie terminés, nous offrons au public un équipement rénové et agréable pour tous après diverses périodes de fermetures liées au COVID, JOEP 2024 et aux travaux de toiture.

Le budget primitif 2026 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires pour assurer le bon fonctionnement et l'exploitation de la piscine des Bussys, tout en limitant l'augmentation de la fiscalité à 3,50 %.

II – STRUCTURE DU BUDGET

Le budget primitif 2026 s'établit comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	513 000 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 985 900 €
TOTAL RECETTES	2 498 900 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	513 000 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 985 900 €
TOTAL DEPENSES	2 498 900 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 s'élèvent à 1 985 900 € contre 1 794 130 € en 2025 et se répartissent de la manière suivante :

Produits des services	158 000 €
Contributions	1 782 100 €
Locations de la salle de réception	20 000 €
Participation des établissements secondaires	22 000 €
FCTVA	2 500 €
Autres recettes	1 300 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 985 900 €

- Le produit des services à hauteur de 158 000 € comporte les inscriptions aux activités annuelles et les droits d'entrée des usagers.
- La recette principale du syndicat provient de la fiscalité à hauteur de 90 % des recettes réelles de fonctionnement.

Afin de ne pas alourdir la charge fiscale des contribuables malgré la réalisation des travaux de réfection de la toiture, les membres du Comité syndical qui ont débattu sur les orientations budgétaires en comité syndical du 9 décembre 2025 ont décidé de limiter la majoration des contributions à 3,50 % en 2026.

DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 s'élèvent à 1 490 900 € contre 1 567 810 € en 2025 pour un budget total de 1 985 900 € y compris les opérations d'ordre entre sections et se répartissent de la manière suivante :

Charges à caractère général	525 120 €
Charges de personnel	885 000 €
Charges financières	73 050 €
Autres charges	7 730 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 490 900 €
Virement de la section de fonctionnement	473 000 €
Dotations aux provisions	22 000 €
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	495 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 985 900 €

L'année 2026 devrait pouvoir assurer un fonctionnement normal à notre piscine pour un crédit d'environ 525 000 €.

Les charges de personnel tiennent compte de la reprise normale du fonctionnement de la piscine. Pour en assurer la bonne gestion, les effectifs sont complets à ce jour. Ainsi les équipes ont été complétées par des recrutements effectués au cours du dernier trimestre 2025 pour la réouverture après travaux.

Les charges de personnel s'en trouvent augmentées d'environ 10 % par rapport à 2025 où nous avons fonctionné à effectifs minimaux à Taverny.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes d'investissement 2026 s'élèvent à 513 000 € comprenant :

Dotations (FCTVA)	18 000 €
Virement de la section de fonctionnement	473 000 €
Dotations aux amortissements	22 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	513 000 €

Le virement de la section de fonctionnement provient de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice et finance en priorité le remboursement de la dette en capital ainsi que des travaux d'investissement.

DEPENSES

Les dépenses d'investissement à hauteur de 513 000 € financent le capital de la dette pour 213 500 € et travaux d'investissement nécessaires au bon maintien technique de l'équipement.

Elles se décomposent comme suit :

Remboursement du capital de la dette	213 500 €
Travaux d'investissement	289 500 €
Matériels	10 000 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	513 000 €

Les membres du Comité ont validé en séance le transfert de 20 000 € sur le compte 2031 - Frais d'études en les retirant du compte 21318 - Travaux de bâtiment

Remboursement du capital de la dette	213 500 €
Frais d'études	20 000 €
Travaux de bâtiment	269 500 €
Matériels	10 000 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	513 000 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 PAR CHAPITRE

VOTE DU COMITE : Approuvé à l'unanimité

Clôture de la séance à : 21h15

Le secrétaire de séance,

Le Président,